

Église Renaissance
Assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2020
Tenue à l'église (maximum 25) et par Zoom
Procès-verbal

1. Bienvenue, méditation et moment de prière

La réunion débute à 19 heures 30 par la prière de Stéphane Couture, après un mot de bienvenue de la présidente Marie-Claude Rocher.

Nous avons quorum spécial (75%) (86 personnes sur 99) ; la liste présentielle et par Zoom est annexée au procès-verbal. Lors du vote, la majorité spéciale de 75% demandera au moins 65 votes POUR. Marc Leblanc est huissier, Denise Châtigny et Sylvie Hayfield sont scrutateurs.

Notre pasteur fait lecture de Éphésiens 1, 17-22 et commente brièvement.

2. Lecture des règlements pour assemblée délibérante

Les règlements pour assemblées délibérantes sont lues par le vice-président Denis Bois.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que lu sur la proposition de France Blackburn, appuyée de Richard Doiron.

4. Plan quinquennal

▪ Résumé de la réunion du 23 septembre 2020

Au nom du Conseil d'église, Marie-Claude présente la version Powerpoint du Plan quinquennal élaboré et présenté le 23 septembre dernier en réunion d'information. Elle rappelle que le Conseil considère liés et nécessaires ces deux volets permettant à l'œuvre de Dieu de progresser dans notre église locale. Les montages financiers montrent que nous pensons pouvoir réaliser ces projets, vu notre situation financière actuelle, notre fonds de croissance et nos possibilités de subventions et / ou de crédit. Il n'y a pas de discussions sur le point Recherche d'un pasteur associé. Quant à la recherche de locaux complémentaires, deux membres pensent que nous devrions inclure aussi la possibilité de rechercher un nouveau bâtiment principal, sujet qui fera l'objet d'un autre débat ultérieurement. Il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

▪ Votes sur les résolutions 1 et 2

La présidente explique le déroulement du vote en présentiel, par Zoom et par procuration. (Bulletins modèles annexés au procès-verbal).

Proposition 1 Comité de recherche d'un pasteur associé

20201014-01 Comité de recherche d'un pasteur associé

Attendu que l'Église Renaissance ressent le besoin d'ajouter des ressources pastorales afin de favoriser son développement,

Sur la proposition du **Conseil, d'église**, appuyé de **Fadi Raad**, il est résolu de **créer un comité de recherche d'un pasteur associé**. Le mandat de ce comité est de proposer un candidat qui rencontre les dons et les compétences recherchées par le comité pastoral et le conseil d'Église. Si un candidat suscite l'intérêt, le comité mènera les entrevues, discutera des conditions d'exercice du ministère et fera rapport au Conseil. Celui-ci présentera la candidature à l'assemblée avant de poursuivre la démarche d'embauche. **Adopté à la majorité spéciale de 75% des votes.**

Proposition 2 Locaux complémentaires

20201014-02 Recherche de locaux complémentaires

Attendu que des locaux complémentaires permettraient à l'Église Renaissance de poursuivre une croissance quantitative et qualitative,

Sur la proposition du **Conseil d'église**, appuyé de **Guy Griffiths**, il est résolu que le Conseil reçoive le mandat de **chercher un local de type résidentiel** situé dans le voisinage immédiat du bâtiment actuel, en vue de l'acquérir. Si une telle occasion d'acquisition se présente, le Conseil pourra déposer une offre d'achat conditionnelle à l'approbation de des membres. Une Assemblée générale extraordinaire sera alors convoquée dans les meilleurs délais possibles pour voter sur le projet. Au besoin, le Conseil pourra raccourcir le délai de convocation habituel (de deux semaines) afin de respecter l'échéance de dépôt d'une offre d'achat conditionnelle. **Adopté à la majorité spéciale de 75% des votes.**

5. Pause louange

Nous proclamons notre reconnaissance à notre Dieu pour Son Œuvre dans notre église avec le chant *Célébrer, nous voulons célébrer*.

6. Continuation d'existence

- Règlements administratifs généraux
- Règlements administratifs internes

Les Règlements administratifs généraux, définissant notre statut légal et les Règlements administratifs internes, définissant notre statut religieux baptiste, ont été envoyés aux membres le 20 juillet dernier. 5 membres et 2 sympathisants ont fait connaître leurs réactions, commentaires et questions.

La présidente répond ici à la question de fond posée par un membre à savoir si l'église fait bien de se placer sous la Loi sur les Corporations religieuses, si elle fait des compromis ou si elle garde sa pleine liberté d'adhésion à l'Évangile.

- La Bible appuie le rôle de l'état comme régulateur de la vie en société mais dirige en cas d'opposition flagrante " obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes".
- La Loi sur les Corporations religieuses, au Québec et au Canada, pose des responsabilités de respect d'individus, de protection des plus vulnérables, des normes de sécurité et des règles de gestion administratives et offre certains avantages non négligeables comme les reçus de charité, les exemptions de taxes municipales et les remboursements partiels des taxes de vente.
- Le Comité pastoral considère que la LCR ne nuit pas à la Mission de l'église, que les privilèges fiscaux sont une reconnaissance par l'État du bien fait par l'église mais reste vigilant à ce que l'État ne limite pas les droits de culte.

Marie Lavoie répond à l'interrogation d'un membre sur la formulation parfois différente de termes utilisés dans le texte de loi versus nos règlements internes, vocabulaire plus adapté à notre langage d'église (i.e. administrateurs (RGA)– diacres (RGI), expulsion d'un membre (RGA) – discipline, exclusion d'un membre (RGI).

Une **motion spéciale de félicitations** est adressée à **Marie Lavoie**, technicienne juridique de profession, pour tout le travail effectué au conseil et en privé sur cet important dossier; sans sa précieuse collaboration, ce long processus de révision de nos règlements se serait avéré fastidieux et sûrement plus onéreux à valider.

Des **remerciements** sont aussi exprimés au **Comité ad hoc de Révision des Statuts et règlements internes** (Guy Lambert, Marie-Claude Rocher, Marlise Wigfield, Albert Harper et Margaret Hamstra) qui ont dû patienter plusieurs mois pour voir le fruit de leur travail aboutir au document final présenté aujourd'hui.

▪ **Vote sur les résolutions 3 et 4.**

Proposition 3 Règlements administratifs généraux

20201014-03 Adoption des Règlements administratifs généraux

Attendu qu'en vertu de la Loi sur les Corporation religieuses, l'Église Renaissance doit procéder à la mise à jour de son statut légal en demandant une « continuation d'existence »; attendu que, pour obtenir la « continuation d'existence », l'Église Renaissance doit avoir adopté des **Règlements administratifs généraux**,

Sur la proposition du **Conseil d'église**, appuyé de **Dominic Simoneau**, il est résolu d'adopter les **Règlements administratifs généraux** tels que présentés par le Conseil et avec les modifications acceptées en assemblée. **Adopté à l'unanimité.**

Proposition 4 Règlements administratifs internes

20201014-04 Adoption des Règlements généraux internes

Attendu que pour obtenir la « continuation d'existence », l'Église Renaissance doit, en complément des Règlements administratifs généraux, avoir également adopté des **Règlements administratifs internes**,

Sur la proposition du **Conseil d'église**, appuyé de **Marie Lavoie**, il est résolu d'adopter les **Règlements administratifs internes** tels que présentés par le Conseil d'administration et avec les modifications acceptées en assemblée. **Adopté à l'unanimité.**

7. Prière de clôture et ajournement de la réunion

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la réunion est levée à 21 heures 38, après la prière d'action de grâces de Gérard Trégan et Stéphane Couture.



France Blackburn
Secrétaire



Marie-Claude Rocher
Présidente

EEBR
LISTE DE PRÉSENCE DES MEMBRES
AU 14 OCTOBRE 2020 À L'A.G. E

(99 personnes) (A = absent) (P = présent) (VP = vote par procuration) (Z présent Zoom – ZVP Zoom procuration)

Ado, Claude Z
Ado, Jean-Marc VP
Ado, Joel VP
Allione, Anne-Marie P
Attanas, Carmen A
Bélanger, Nicole Z
Bénie, Madeleine VP
Bidjang, Sylvie Z
Bile, M.-Madeleine ZVP
Blackburn, Alain Z
Blackburn, France Z
Blanchet, Max P
Boily, France Z
Bois, Denis P
Bossoh Wilfried Z
Bouillon, Philippe P
Bourdages, Judith Z
Brodeur, Solange Z
Caron, Jean-Pierre A
Châteauvert, Daniel Z
Châtigny, Denise P
Châtigny, Jean-Roch Z
Chavez Ramirez J A. A
Cheski, Lee P
Conté, Falonne ZVP
Côté, Sylvie VP
Couture, Stéphane P
Declais, Timothée Z
Décorce Bathélémy Z
Delmond Néhémie ZVP
Delmond Sherly ZVP
Desmangles, Françoise Z
Doiron, Richard P
Dow, Doug ZVP
Ekpinda, Eric Z
Erickson, James P
Fortier, Michel ZVP
Fortune, Marc-Yves Z
Garneau, Jeanne P
Gaudreau Chantal Z
Gaudreau, Marthe Z
Gauthier, André Z

Griffiths, Guy P

Habonimana, Jocelyne Z
Hamstra Margaret ZVP
Harper Albert ZVP

Hayfield Sylvie P
Hser Hser Tah Kee Z
Issa, Youssef A
Kahou, Marie-Joelle VP
Kého Jérôme A
Konan, Eric P
Kondo, Jacob P
Kondo, Rose Z
Lambert, Guy Z
Lambert, Marlène Z
Landry, Monique P
Larson, Carole Z
Lavoie Marie P
Leblanc, Jérémie A
Leblanc, Marc P
Leclerc, Diane Z
Leclerc, Jean ZVP
Létourneau, Johanne Z
Lotser, Louise Z
Mac-Doom Joletta ZVP
Martineau, Lorraine P
Mboukou, Geslin Morel VP
Mercier, Diane Z
Morales, Andrea Z
Morin Leblanc, Liliane A
Moti, Komi P
Moti, Pierrette Aziati Z
Mue Chei ZVP
Nadeau, Nicole ZVP
Nohra Nada VP
Nuguhe, Patricia A
Ouattara, Sita A
Pierre Ciné Carline A
Pilote, Mathilde Z
Raad Fadi P
René, Marie-Gabrielle A
Rioux, Denise A
Riquelme, Silvia Z
Rocher, Marie-Claude P
Say, Mya Wah Z

Simoneau, Alain Z
Simoneau, Dominic Z
Simoneau, Jonathan ZVP
Soetrisno, Nina Z
Sylvain, Yvette ZVP
Touré Évelyne ZVP
Trégan, Gérard P
Trépanier, Kim P
Vaillancourt, Roch ZVP
Vallières, Pierre A
Wigfield, Mac Z
Wigfield, Marlise Z
Wilson, Ruth VZ

Non membres présents

Veilleux Jacinthe

Retraits

Gnaly, Solange déménagement
Idossou, Vital déménagement

À RETIRER (prochaine réunion)

Morin Leblanc Liliane

Leblanc Jérémie

Vallières, Pierre

Note : Jean-Pierre Caron avec procuration de Yousef Issa , la connection internet a planté.

